le recyclage des déchets ménagers : une figure de citoyenneté

par Patrick Jolivet

Centre d'économie et d'éthique pour l'environnement et le développement, université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines
47, bd Vauban, 78047 Guyancourt cedex
patrick.jolivet@c3ed. uvsq. fr

Introduction

Selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), lorsque l'on comptabilise les quantités de déchets rejetés par les ménages *stricto sensu*[1], chaque Français a produit en moyenne 365 kg d'ordures en 1998. Sur un montant annuel de 22 millions de tonnes de déchets, 2,2 Mt ont été récupérées pour une valorisation matière grâce aux collectes séparatives, sous forme de verre, papiers-cartons, matières plastiques et métaux. D'ici 2002, d'après la loi du 13 juillet 1992, seuls les déchets ultimes devraient être acceptés en décharge, c'est-à-dire les déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation, matière et/ou énergie, dans des conditions techniquement ou économiquement satisfaisantes.

Le retraitement des ordures ménagères va donc connaître dans les prochaines années une phase de forte croissance, l'ensemble du « gisement » étant loin d'être exploité : la proportion de la quantité récupérée par rapport au gisement potentiel[2] est d'environ 19% pour les papiers-cartons, 5% pour les matières plastiques et 56% pour le verre. L'ADEME estimait en outre qu'environ 50% des ordures ménagères étaient encore mises en décharge en 1998 (ADEME, 2000).

En dehors des pouvoirs publics et des industriels, le traitement et l'élimination des ordures ménagères impliquent les ménages de deux manières différentes : la réduction des déchets à la source peut conduire, d'une part, à mettre l'accent sur des choix de consommation plus respectueux de l'environnement (produits « verts », labellisés, *etc.)* et, d'autre part, à inciter les individus à utiliser au mieux les infrastructures de collecte sélective (containers en apport volontaire, déchetteries, etc.). La première proposition relève d'une problématique de *consommation soutenable,* où l'accent est mis sur la *responsabilité* et la *citoyenneté* du consommateur dans ses choix de consommation. La seconde proposition relève de l'implication librement consentie des agents trieurs vis-à-vis d'une politique venue « d'en haut ».

Les politiques publiques à mettre en œuvre pour réduire les déchets à la source ne seront pas identiques si l'on privilégie l'une ou l'autre de ces propositions[3]. Si l'on veut inciter les agents économiques à devenir écologiquement responsables dans leurs choix de consommation, c'est-à-dire à prendre en considération l'éventuel impact environnemental de leurs achats, une politique fiscale

[1] C'est-à-dire sans compter les déchets des artisans, commerçants et bureaux collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères.
[2] Défini comme l'ensemble des journaux, magazines et emballages mis sur le marché.
[3] Qui ne sont pas mutuellement exclusives.

taxant les produits polluants pourra provoquer une substitution en faveur des biens non polluants. Dans ce cas, l'instrument économique est privilégié. Le second cas envisageable est celui où les agents, ne prenant pas en compte l'aspect environnemental de leur consommation au moment de l'achat, portent leur attention sur le devenir de leurs déchets. Une politique visant à réduire les déchets à la source devra alors s'appliquer à optimiser les infrastructures de collecte sélective et à inciter les individus à les utiliser[4].

Nous proposons d'explorer les comportements individuels sur lesquels les politiques de réduction des déchets à la source pourraient se fonder. La dichotomie exposée ci-dessus entre l'implication au moment de l'achat et/ou l'implication au moment du rejet constituera notre grille d'analyse. Nous déterminerons, dans un premier temps, dans quelle mesure et sous quelle(s) condition(s) on peut parler de consommation citoyenne. Dans une seconde partie, nous aborderons les motivations individuelles des comportements de rejet de déchets. La troisième partie s'attachera à définir le déchet comme un marqueur de citoyenneté.

1. Une consommation citoyenne ?

L'invocation de la citoyenneté des consommateurs, comme facteur déterminant le bon fonctionnement d'activités extérieures à la consommation elle-même, n'est pas nouvelle dans les discours économiques ou politiques. Ruffat(1996) rappelle ainsi qu'un des objectifs assignés à la planification dans les années 1960 était «de permettre aux consommateurs, en tant que citoyens, de comprendre les implications de leurs comportements privés dans l'orientation des services et des équipements publics »[5]. Un peu plus tôt dans l'histoire, pour ne prendre qu'un exemple, dans ses leçons professées au Collège de France puis dans ses ouvrages, Charles Gide insistait sur la *responsabilité sociale* du consommateur (à la fois dans le choix des produits achetés et sur l'utilisation qui en est faite) et sur le pouvoir qu'il pouvait exercer sur l'allocation des facteurs de production, par l'intermédiaire de sa demande. Le consommateur de Gide était un citoyen consommateur, actif et organisé dansdes sociétés coopératives de consommation, lesquelles avaient pour objectif d'informer les individus sur la façon de satisfaire leurs besoins (voir, par exemple, Gide (1904, 1931) et Gueslin (1996) pour une présentation).

1.1. Le paradigme de la souveraineté

Le recours au concept de citoyenneté pour qualifier des agents que l'on a l'habitude de nommer « consommateurs » en économie permet, dans ces deux exemples, de concilier comportements individuels et enjeux collectifs. La conception gidienne de la responsabilité repose clairement sur la notion de souveraineté du consommateur : dans cette acception, les termes de consommateur et de citoyen sont confondus, puisque toute la citoyenneté des agents se traduit dans leurs choix de consommation. D'un point de vue plus théorique, les préférences du consommateur-souverain constituent la justification ultime de la science économique, de Walras (1874) à Debreu (1959)[6]. D'un point de vue historique, en décrivant la construction progressive de la figure du consommateur comme

[4] Ce second type d'incitation peut également prendre une forme économique, lorsqu'une commune remplace la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères (indépendante des déchets produits) par une taxe individualisée proportionnelle à la masse des ordures ménagères rejetées. Le principe technique consiste à placer sur les bacs de collecte une puce électronique mesurant la masse des poubelles à chaque ramassage, puis à appliquer une taxe proportionnelle pour chaque foyer. Les producteurs de déchets sont alors financièrement incités à utiliser les bacs municipaux de collecte sélective. Ce type d'expérimentation reste cependant très marginal en France et l'utilisation des containers de collecte en apport volontaire revêt une forme « gratuite » d'un point de vue économique.

5 D'après C. Gruson, 1968. *Origines et espoirs de la planification française.* Dunod, Paris, p. 326.

6 Pour une présentation des différentes conceptions de la souveraineté du consommateur en économie, voir Norton (1994).

agent autonome à partir, notamment, des discours et écrits de Charles Gide, puis de l'émergence des mouvements de consommateurs (consuméristes) proprement dits, Pinto (1990) souligne également la ressemblance formelle qui existe entre les catégories de *consommateur* et de *citoyen*, caractérisées chacune par ce que l'on pourrait appeler *un paradigme de la souveraineté* (« un choix pur effectué par un acte souverain », note Pinto), où l'autodétermination du choix est conditionnée par l'impératif d'information.

L'information parfaite est déterminante pour le sujet qui nous intéresse ici. Pour qu'une consommation citoyenne soit réalisable, il ne suffit pas que les individus expriment une préférence pour les produits verts : encore faut-il que les caractéristiques environnementales des produits soient mesurables, objectives et connues des consommateurs. Les politiques publiques de taxation des produits polluants seront donc efficaces si deux conditions préalables sont vérifiées : d'une part, les agents économiques expriment une préférence environnementale dans leurs choix de consommation (aspect subjectif de la consommation citoyenne) et, d'autre part, les individus disposent d'informations crédibles sur les caractéristiques intrinsèques des biens (aspect objectif de la consommation citoyenne)[7]. Le respect de ces deux conditions définit ce que nous appellerons la *rationalité environnementale continue* des agents économiques : les individus intègrent la variable environnement dans leur choix de consommation, dès l'achat de produits sur le marché. Le respect de l'environnement se traduit alors « du berceau à la tombe ». Nous définirons la *rationalité environnementale discontinue* de manière symétrique, lorsque l'environnement ne rentre pas comme paramètre dans le choix du consommateur. L'action individuelle de protection de l'environnement, postérieure aux décisions d'achats, relève dans ce cas de motivations que la seule rationalité économique a des difficultés à prendre en compte.

Nous nous occuperons d'abord de l'aspect objectif de la consommation citoyenne, concernant l'information sur les caractéristiques des biens de consommation. L'enquête « Conditions de vie et aspiration des Français » du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC, 2000) servira de point de départ. Une enquête qualitative, dans la commune de Maurepas (Yvelines), sur la responsabilité perçue par les consommateurs de leur environnement et leurs déchets, permettra ensuite de cerner l'aspect subjectif de la consommation citoyenne.

1.2. Consommation et rationalité environnementale

Si le CREDOC (2000) rappelle que l'achat de produits verts est conditionné par l'information disponible pour le consommateur, les personnes interrogées dans son enquête annuelle jugent que l'information sur les produits présentés comme respectant mieux l'environnement est insuffisante à 71%, peu claire (63,7%) et non scientifiquement fondée (49,7%). Les logos et éco-labels, censés garantir la qualification environnementale des produits, présentent le même déficit : 69% des enquêtes ne connaissent ni le logo « NF environnement », ni l'« éco-label européen » ; 61% estiment même ne pas avoir la garantie que les éco-produits respectent effectivement l'environnement. Nous sommes donc dans une situation d'information incomplète et imparfaite, alors qu'en majorité, les enquêtes se déclarent prêts à modifier leurs habitudes de consommation pour diminuer la quantité de déchets produits[8]. Les auteurs du rapport concluent que « l'insatisfaction des enquêtes ne traduit rien d'autre qu'une demande croissante d'informations plus complètes, plus nourries, plus explicatives, de la part de consommateurs que l'on sait de plus en plus avertis » (CREDOC, 2000, p. 20).

Cette conclusion caractérise une rationalité environnementale continue de la part des consommateurs, limitée dans la pratique par une information insuffisante, voire peu crédible. Selon cette optique, les préoccupations environnementales des agents se traduisent potentiellement (sous condition

[7] Les biens comme collection de caractéristiques intrinsèques sont entendus ici au sens de Lancaster (1966, 1991).

[8] 78% des personnes interrogées sont d'accord pour acheter davantage de produits sous forme d'éco-recharges, et 58% à acheter davantage de produits 'en vrac'.

d'information) dans leurs choix de consommation: nous avons affaire à ce que Roche fort (1997) appelle des *consommateurs entrepreneurs*, qui investissent leur consommation d'une recherche de sens. La rationalité environnementale continue implique ici une consommation engagée, définie comme « celle de produits qui engagent l'adhésion à une valeur collective […]. On peut aussi l'appeler *consommation citoyenne* » (Rochefort, *op.cit.*, p. 217).

Sagoff(1988) distingue au contraire le *consommateur* du *citoyen*, en défendant l'idée que les préoccupations environnementales relèvent des *valeurs* du second et non des *préférences* du premier. La poursuite de l'intérêt individuel et la satisfaction des préférences guidant le comportement du consommateur sont alors séparées des valeurs historiquement fondées d'une communauté politique, sur lesquelles repose l'intérêt collectif (ici, en matière d'environnement).

Cette distinction soulève un problème d'incommensurabilité entre l'éthique environnementale, d'un côté, et les choix de consommation, de l'autre. Les résultats de l'enquête que nous avons menée à Maurepas[9] en 1998-1999 vont dans cette direction ; à partir d'une série d'entretiens qualitatifs basés sur la méthode de l'entretien compréhensif (Kaufmann, 1996), nous avons mis en évidence une complète déconnexion entre les comportements d'achat des ménages (révélant leurs préférences économiques) et leurs préoccupations vis-à-vis de l'environnement. L'activité de gestion domestique des déchets[10] intervient à la suite de l'activité de consommation, une fois le choix des produits effectué ; mais la préoccupation vis-à-vis du déchet (et, par extension, de l'environnement) ne constitue pas un paramètre de choix pour le consommateur. Les trois exemples de réponses ci-dessous illustrent cette déconnexion[11] :

« C'est vrai que je suis à l'écoute de la toxicité de mes produits une fois qu'ils sont jetés dans la poubelle, mais je ne suis peut-être pas assez à l'écoute de ce que j'achète comme produit final ».

« Je ne choisis pas en fonction de l'emballage, s'il y a un sur-emballage je ne me pose pas la question, c'est en fonction du produit que je cherche, qui me plaît, c'est aussi impulsif, le plaisir de l'achat, et puis, après, on se retrouve à la maison avec plein d'emballages, c'est deux actions bien différentes. J'avais lu des articles qui disaient de faire attention aux produits sur-emballés, pour moi c'est pas gérable ce genre de choses, déjà entre tout le choix des produits qu'on a, il faut penser, je suis en face, je ne fais pas attention aux emballages, je me vois mal le faire, déjà j'ai toujours l'impression de ne pas avoir le temps. Si je regarde les emballages je ne m'en sors plus ».

« Je ne réfléchis pas trop à ça, c'est purement du consommable, des choses qui vont disparaître, ce qui va rester c'est l'emballage, un pot de yaourt ce sera toujours un pot de yaourt, on a beau réfléchir il y aura toujours un container *[sic]*, qu'il soit en verre, en plastique ou en un autre matériel, on peut se poser la question si on peut recycler l'un ou l'autre, mais il y aura toujours le contenant ».

D'après les réponses des enquêtes, la réduction des déchets à la source ne concerne pas la consommation en tant que telle : « Ce n'est pas un choix d'achat ». Les préoccupations vis-à-vis de l'environnement ne s'expriment pas dans les préférences du consommateur, ce que nous avons appelé *rationalité environnementale discontinue* des agents économiques. Dans une telle situation, l'éventuelle citoyenneté des individus ne se traduisant pas dans leurs choix de consommation, il convient d'aborder sous un autre angle le comportement de rejets de déchets.

---

[9] Voir Jolivet (1999) pour une présentation et les principaux résultats.

[10] Le parallèle que nous faisons ici entre les préoccupations vis-à-vis de l'environnement et l'activité de gestion domestique des déchets est important : le CREDOC *(loc. cit.)* souligne que l'élimination et le tri des déchets constitue la première action à laquelle les Français pensent pouvoir contribuer en matière d'environnement.

[11] La question posée était : *Est-ce que vous pensez aux déchets et/ou à l'environnement lorsque vous faites vos courses ?* Dans la suite du texte, les parties entre guillemets renverront aux réponses obtenues lors de cette enquête.

...JE DESCENDS
GARDE PROP VOTRE
ROUSSO

2. Les mondes communs du déchet

Les développements précédents conduisent à rechercher les motivations du geste de tri des ordures ménagères en l'absence d'incitations économiques apparentes. Nous avons montré que deux conditions d'existence d'une consommation citoyenne n'étaient pas satisfaites : d'une part, les consommateurs ne disposent pas de l'information suffisante sur les caractéristiques environnementales objectives des biens et, d'autre part, le paramètre « environnement » ne rentre pas dans le choix de consommation mais intervient une fois que le déchet est produit. Il semble donc nécessaire de justifier un discours qui reconnaît le lien entre consommation et production de déchets, mais qui sépare ces deux éléments dans la pratique. Nous utiliserons dans un premier temps le modèle de la pluralité des régimes d'action (ou modèle des *cités)* conceptualisé par Boltanski et Thévenot (1991), qui explique les formes de justification des individus au sein des espaces publics, dans lesquels il peut exister de fortes contraintes de légitimité sur les discours et les actes. Nous disposerons alors d'une grammaire des registres de justification, chacun d'entre eux renvoyant à une conception spécifique du bien commun et des modalités d'évaluation des actions correspondantes. Nous montrerons ensuite en quoi une analyse de la gestion individuelle des déchets peut s'inspirer du modèle des cités et définir une forme particulière de citoyenneté des consommateurs-producteurs-trieurs de déchets.

2.1. Le modèle des cités

Le modèle des cités a pour objectif d'« explorer les rapports qu'entretiennent les efforts de coordination déployés dans des situations ordinaires avec les constructions d'un principe d'ordre et d'un bien commun » (Boltanski et Thévenot, 1991, p. 85). Une cité constitue le cadre référentiel d'un accord collectif, reposant sur un *principe supérieur commun* à tous ses membres, sur lequel une échelle de grandeur (c'est-à-dire une norme d'évaluation) est définie afin de soutenir la justification des actes en son sein. La légitimité, comprise comme sens reconnu par tous à l'action, est soumise aux contraintes de commune humanité (équivalence *ex-ante* des membres de la cité) et d'ordre sur cette humanité, fondé sur des épreuves de grandeurs (hiérarchisation *ex-post* reposant sur les actions entreprises par chaque membre). Les auteurs proposent différents registres de justification (ou cités) qui permettent à travers leurs épreuves spécifiques de mesurer la grandeur des personnes :

- *la justification inspirée* s'attache au lien entre la personne et une totalité (Dieu, l'art, etc.). La grandeur repose sur l'humilité, le sacrifice et l'oubli de soi. C'est une forme de transcendance, de grâce, qui lie l'action à son objet, transcendance irréductible à toute autre forme de légitimité ;

- *la justification domestique* relève des relations personnelles de confiance et de dépendance entre les membres d'une communauté restreinte. La grandeur est liée au statut que l'on occupe dans une lignée, à la constitution et à la transmission d'un patrimoine identitaire : « l'analogie familiale fait moins référence ici aux liens du sang qu'à l'appartenance à une même maison, comme *territoire* [nous soulignons] dans lequel s'inscrit la relation de dépendance domestique » (*op. cit.*, p. 116) ;

- *la justification par l'opinion* requiert la reconnaissance par les autres, la notoriété publique. La grandeur est liée au regard d'autrui, à la quantité et la qualité des signes distinctifs que l'on concentre sur sa personne ;

- *la justification civique* repose sur la volonté collective et l'égalité des citoyens qui fondent de manière démocratique l'action collective visant le bien commun, l'intérêt général. Cet intérêt général n'est pas réductible à la somme des intérêts individuels, c'est-à-dire que les individus en tant que citoyens ont la capacité de définir un bien commun au-delà de leurs désirs particuliers. La grandeur réside ici dans la capacité de chacun à faire passer l'intérêt général avant les intérêts particuliers ;

- *la justification industrielle* se constitue autour des figures d'efficacité et de compétence. La satisfaction des besoins fonde le principe supérieur commun. L'efficacité et la productivité constituent les figures de la grandeur. La *gestion* et *la. production* sont les termes qui caractérisent le mieux la cité industrielle ;

- *la justification marchande* considère que la paix sociale (principe supérieur commun) peut être atteinte par l'intermédiaire de la coordination marchande. Le marché, comme révélateur d'un consentement à payer, établit de manière efficace les ordres de grandeurs entre les personnes.

Les formes de bien commun, de *sens ordinaire du juste,* constitutifs de chacune des cités sont dégagées par les auteurs de différents textes canoniques de philosophie politique. Le modèle des cités *stricto sensu* reste au niveau des principes de coordination des acteurs *ex-ante,* qui reposent sur une communauté d'argumentation s'appuyant sur les figures idéales de biens communs et d'ordres de grandeurs, en dehors de toute référence aux circonstances de l'action. Afin de passer d'une rhétorique à une pratique de la justification, Boltanski et Thévenot proposent d'élargir le modèle des cités à un modèle des *mondes communs,* véritable structure de la justification dans la pratique, « qui rende compte de l'affrontement avec des circonstances, avec une réalité, c'est-à-dire de l'engagement, dans une action, d'êtres humains et d'objets » (*op. cit.,* p. 163). Comme dans le modèle des cités, la définition des mondes communs va requérir *unprincipe supérieur commun* dans lequel l'ensemble des acteurs impliqués va se reconnaître et des *états relatifs de grandeur* qui qualifient la hiérarchie des personnes par rapport au principe supérieur. Cela implique, pour les individus, un principe de *commune dignité,* qui exprime l'égal accès de chacun aux différents états de grandeur, et *unprincipe d'investissement* qui fonde l'économie de la grandeur, c'est-à-dire qui soumet le passage à un état hiérarchique supérieur à un véritable *engagement* de la part des individus. Ces mondes communs fournissent autant de cadres de légitimité aux acteurs concrètement engagés dans l'action collective.

2.2. Les formes de justification pratiques : des cités aux univers de références

Dans notre cas des consommateurs-producteurs de déchets, il ne s'agit pas tant d'action collective ou de théorie de la justice que de principes de justification auxquels les acteurs se réfèrent pour légitimer leurs modalités individuelles de gestion des ordures ménagères. C'est en ce sens que nous utiliserons le terme *d'univers* de référence : ces derniers empruntent certains aspects aux *mondes communs* de Boltanski et Thévenot, sans pour autant constituer chacun un système autonome de justification. Il ne s'agira pas pour nous d'un mode de coordination ou d'argumentation entre des acteurs situés dans des mondes de justification différents[12], mais plutôt d'un référentiel invoqué par les agents (les producteurs-trieurs) pour justifier leur action individuelle. Notre démarche ne consiste donc pas à décrire l'interaction effective entre tous les agents impliqués dans le processus de recyclage mais la manière dont un individu peut recourir à différents univers de justification pour restituer la cohérence de son action[13]. Ce qui importe alors n'est plus tant la coordination d'agents situés dans des mondes différents que la conception qu'a chaque personne de son rapport à la cité, « entre une attente insatisfaite et la nécessité d'identifier les êtres sur la capacité desquels on doit pouvoir compter pour réaliser une action qui convienne » (*op. cit.,* p. 428). L'analyse des entretiens nous conduit à souligner quatre univers de référence évoqués par les ménages pour justifier leurs actions.

---

[12]Les rivalités et les formes de compromis entre les acteurs des différents mondes constituant le cœur de l'ouvrage sur lequel nous nous appuyons ici.

[11]Nous nous situons donc plus près du programme de recherche que se fixent Boltanski et Thévenot dans leur postface intitulée *Vers une pragmatique de la réflexion* que du corps de l'ouvrage lui-même, traitant des principes de justification dans l'action collective.

Déchets et univers domestique

Les modalités de gestion domestique des déchets ont pour objectif de rendre l'espace « propre »[14], « net », de ne pas « vivre sous un tas d'ordures ». Le principe de justification ne se limite pas à la cellule familiale, c'est l'ensemble des membres de la communauté qui est mobilisé pour respecter l'environnement proche et visible. La propreté et la netteté requises dans l'espace ménager apparaissent au niveau collectif comme condition d'existence et de pérennité d'un patrimoine commun. L'épreuve de grandeur consiste à ne « pas jeter ses déchets n'importe où, n'importe comment ». Dans le long terme, apparaît la préoccupation vis-à-vis du patrimoine « qu'on va léguer à nos enfants », du « futur environnement de la planète ».

Déchets et univers marchand

L'action menée dans le monde marchand reposant sur le seul principe de concurrence, le lien avec notre étude est ici ambigu : la préoccupation vis-à-vis des déchets ne relève pas d'évaluation marchande, ni d'ordres de grandeurs des actions fondés sur le prix (en d'autres termes, il n'existe pas de rationalité environnementale continue vis-à-vis du déchet). Néanmoins, les coûts associés à l'objet-déchet sont bien compris sur l'ensemble du cycle de vie, comme coûts de production, d'achat et de gestion des rebuts. L'univers marchand revêt ici un aspect purement fonctionnel de liaison entre l'activité de consommation et la gestion technique des déchets, selon une logique de couverture des coûts.

Déchets et univers industriel

II se dégage des entretiens que les ménages délèguent tout ou partie de la gestion des déchets à un univers industriel qu'ils ne connaissent pas, ou peu, mais qu'ils supposent efficace. C'est en cela que les déchets, une fois évacués de l'espace ménager, ne posent plus de problème : leur prise en charge par autrui les fait disparaître selon des modalités techniques propres au monde industriel. Dans le cadre de notre recherche, cela consiste à considérer l'objet-déchet en tant que nature spécifique à exploiter (ce n'est pas le déchet comme rebut ultime de l'activité de consommation qui pose problème, mais ce qu'il en advient ensuite). Le registre de justification industrielle assure que le ménage n'a « pas d'état d'âme » quant à sa production de déchets, puisqu'il suppose l'existence d'un processus technique cohérent au-delà de l'espace ménager. La phrase : « si c'est bien fait, c'est recyclé, donc je n'ai pas le sentiment de polluer » constitue la figure-type de cet ordre de justification.

Déchets et univers civique

La grandeur d'une action réside ici dans son caractère collectif et dé-singularisé. Dans notre étude, les devoirs civiques consistent à mettre ses déchets « là où ça doit aller », puisque la municipalité « a fait l'effort de mettre des containers qui servent à ça, si personne ne fait l'effort d'y aller, de les remplir, on est dans un monde absurde à ce moment-là ». L'engagement civique, quand il existe (certains déléguant totalement la gestion de leurs ordures ménagères à l'univers industriel), traduit de manière active les préférences individuelles sur le devenir des déchets. L'équipement civique (qui s'exprimerait dans un modèle de citoyenneté élective à travers les bureaux de vote, isoloirs, *etc.)* se traduit ici dans les infrastructures de collecte des ordures mises à disposition par les pouvoirs publics : « Le consommateur, il ne sait pas gérer ses déchets, donc c'est à la ville de l'aider ». L'épreuve de grandeur réside dans la capacité à trier ses déchets, même si cela constitue « une contrainte » en termes de temps passé ou de volume à stocker chez soi, parce que « ce petit effort ça fait de grands résultats ».

Du point de vue individuel, la grandeur civique établit un lien entre la grandeur domestique (conserver un patrimoine qui ne soit pas envahi sous les ordures) et la grandeur industrielle (considérer l'objet-déchet comme une nature spécifique à exploiter de manière efficace à travers le recyclage). Mais ce lien, et c'est ici que notre analyse diffère de celle du modèle des cités, ne prend pas la forme d'un

[14] Les parties entre guillemets sont tirées de réponses faites lors de l'enquête.

accord collectif explicite traduit par un pouvoir de représentation délégué à un membre de la cité : il est construit, imaginé, (re)présenté individuellement par chaque membre, comme une forme de défi lancé à l'existence d'un collectif. Chaque citoyen-trieur, assumant sa part de responsabilité, va attendre en retour une réponse de la collectivité. C'est dans l'interaction entre l'acte individuel et la réponse d'un collectif supposé qu'il faut chercher une définition à la citoyenneté.

3. Le lien plus que le bien : le consommateur et le citoyen

Après avoir mis en évidence les différents registres de justification légitimant le geste de tri des ordures ménagères, nous proposons de définir la façon dont un agent, considérant son environnement à préserver, va articuler son action aux modalités de fonctionnement supposées de la collectivité à laquelle il appartient. La figure du producteur-trieur de déchets ne convoque pas de processus de négociation entre les membres de la cité, qui permettrait de dégager un « groupe patrimonial » (Godard, 1990) ou une «justification écologique» (Lafaye et Thévenot, 1993) collectivement constituée. Nous avons montré dans la partie précédente qu'il fallait comprendre les différents principes de justification du point de vue individuel en tant qu'univers de référence auxquels chaque personne peut faire appel pour expliquer son geste. C'est donc dans les formes du *civisme ordinaire* (Pharo, 1985), dans les modalités pratiques d'existence de ce que Leca (1986) appelle la *citoyenneté pour soi,* que nous allons chercher à définir le concept de citoyenneté.

3.1. La citoyenneté comme système d'échange

Dans son étude sur la *citoyenneté à la française,* Duchesne (1997) cherche à dégager la manière dont les individus se représentent ce qu'ils sont et ce qu'ils font en tant que citoyens. Elle remarque tout d'abord que « le citoyen [y] est défini moins par son rapport au pouvoir que par les relations qu'il entretient, qu'il assume, avec ces concitoyens » (Duchesne, *loc. cit.,* p. 14). La citoyenneté se traduit par une forme de co-dépendance entre les membres de la cité et une volonté d'assumer ce lien. À partir du matériau empirique recueilli, l'auteur expose deux modèles analytiques de la citoyenneté : la *citoyenneté par héritage* et la *citoyenneté par scrupules.*

Dans le *modèle de l'héritage,* est citoyen celui qui participe (reçoit et transmet) à un héritage du patrimoine commun dans l'État-nation. La transmission des éléments hérités dans le temps et dans le cadre national *(i.e.* l'histoire, le sol, *etc.)* est ici constitutive de la citoyenneté, définie selon un modèle d'appartenance communautaire. La responsabilité individuelle consiste à s'engager dans la transmission d'un héritage, en respectant ce qui a été légué. La citoyenneté prend la forme d'un engagement permanent, quasi quotidien, de l'individu vis-à-vis de son groupe d'appartenance : « tout ce qu'un citoyen fait a une incidence, même infinitésimale, sur le sort de ses concitoyens. L'avenir de la France dépend de chaque Français, à la fois de l'importance qu'il accorde à chacune des choses qu'il a à faire - les faire 'bien' - et de la façon dont il oriente tous ses comportements vers la communauté qu'il forme avec ses concitoyens » *(op. cit.,* p. 68).

D'après le *modèle des scrupules,* est citoyen celui qui rend compatible son agir avec celui de tous les autres membres de la société, en dehors de toute forme d'exclusion *a priori.* Le *respect de l'être humain* constitue « le fondement de la représentation du monde qui préside à cette conception de la citoyenneté» *(op. cit.,* p. 113). La communauté citoyenne se traduit ici par l'inscription des comportements individuels dans le processus de la vie collective. Les scrupules interviennent pour caractériser la relation entre l'individu et la communauté : être citoyen, c'est éprouver des scrupules à ne pas participer au bon fonctionnement de la cité, ce *bon fonctionnement* étant compris comme un

système d'échanges liant les parties au tout. Le processus de participation, d'échange et de réciprocité crée la citoyenneté, évitant ainsi la vision atomisée d'une société composée d'individus respectueux les uns des autres, mais sans référentiel commun : le citoyen « est un individu qui vit en société », qui a « le respect de l'être humain », qui « participe à l'évolution de la cité », c'est-à-dire que « la citoyenneté, c'est un système d'échange » (Duchesne, *loc. cit.*, chap. 2).

Les deux modèles de citoyenneté proposés par l'auteur sont assez contradictoires tant que l'on reste sur le plan des valeurs, de la conception qu'a chacun de la citoyenneté ; la conception holiste et identitaire d'une communauté citoyenne fondée par l'histoire et le patrimoine hérité du premier modèle s'oppose à l'individualisme et l'universalisme du second. Au-delà de ces conceptions politiques divergentes de la citoyenneté ordinaire, ce qui retient notre attention est que les contenus et les formes de citoyenneté proposés par Duchesne viennent légitimer les discours tenus sur le tri des ordures ménagères. Que l'individu gère ses déchets dans une optique de préservation, de valorisation ou de transmission (modèle de l'héritage) ou dans une optique de respect, d'échange, de participation individuelle à la création des conditions de citoyenneté (modèle des scrupules), « c'est bien, dans les deux cas, la conscience, la volonté, le sentiment de responsabilité qui animent le citoyen » *{op. cit.*, p. 194). Nous pouvons donc définir avec l'auteur la citoyenneté comme la conscience qu'a chaque individu de sa dépendance vis-à-vis des autres, de son rôle d'acteur dans des univers en interactions. Le terme de citoyen, qui exprime l'appartenance à une communauté politique, traduit moins le contenu et la forme d'une relation au pouvoir que d'une relation entre une personne et ce(ux) qui l'entoure(nt).

Dans notre cas des consommateurs-trieurs, c'est cette forme de lien qui va rendre possible l'existence de la cité. Quelles que soient les motivations du geste de tri (et donc le modèle de citoyenneté auquel on se réfère), quelles que soient les informations dont on dispose sur ce qu'il advient des déchets, le bon fonctionnement de la cité requiert un échange, une circulation qui évite l'envahissement par le déchet. Nous avons proposé le terme de *défi* lancé par l'individu à ce et ceux qui l'entourent, dans la mesure où le traitement du déchet par d'autres univers que l'univers domestique est souhaité, demandé, mais non réellement connu. La citoyenneté est un défi lancé à l'existence du collectif, elle n'a de sens que si les autres univers répondent au geste individuel. La responsabilité pratique du ménage intervient au niveau du tri, mais il s'agit là d'un effort symbolique, tant la participation de tous est nécessaire au bon fonctionnement de la cité.

3.2. Le déchet, valeur de lien

Echange, défi, attente de réponse, participation symbolique, ces termes convoquent naturellement l'abondante littérature sur le don-contre-don initiée par Marcel Mauss. Donner, selon cette approche, c'est penser que l'autre ne peut pas refuser, parce que « ce qui oblige à donner est précisément que donner oblige » (Godeher, 1996, p. 20). Le don implique un double rapport de réciprocité (partage de l'objet, voir de son être propre) et de défi (celui qui accepte contracte une dette vis-à-vis du donataire tant qu'il n'a pas rendu), il rapproche et éloigne simultanément les parties, il peut signifier générosité ou violence (déguisée). En proposant d'expliquer le geste de tri à la fois comme un défi lancé à l'existence d'un collectif et comme la création d'une condition de citoyenneté, nous pouvons placer l'engagement des citoyens sur le terrain du don, où, dans le geste créateur qui lie et qui oblige, il y a « le but d'obtenir le 'retour' et de régénérer ainsi la vie individuelle et celle du groupe social » (O'Connor et Arnoux, 1992). Douglas (1989) ne dit pas autre chose quand elle affirme que le système du don « fournit aux individus des motivations personnelles qui permettent la contribution de tous au bon déroulement des échanges au niveau collectif».

En nous inspirant de ces auteurs, le comportement du consommateur-producteur-trieur ne s'analyse pas seulement par ce qu'il prend et ce qu'il garde (c'est-à-dire par un calcul d'utilité du consommateur), mais également par la conscience qu'il a de participer à un processus plus large, en faisant circuler le

déchet pour s'inscrire dans une logique de continuité qui permet d'asseoir durablement la citoyenneté. La reconnaissance d'une co-dépendance entre l'individu et son environnement s'exprime d'un point de vue instrumental (ne serait-ce que parce que le geste de tri dépend des infrastructures de collectes disponibles), mais également d'un point de vue moral, *i.e.* d'un point de vue responsable[16]. En l'absence de rationalité environnementale continue, le consommateur n'est pas responsable des produits qu'il achète, mais des déchets qu'il rejette : la citoyenneté ne peut apparaître qu'une fois le produit consommé, à travers des modalités de rejets cohérentes avec le processus de traitement supposé.

Rappelons, pour conclure, les limites dans lesquelles nous employons la métaphore du don : nous avons retenu, au long de cette analyse, le déchet comme marqueur de la citoyenneté individuelle, comme lien entre le consommateur et les univers constitutifs de la cité. Nous avons fait nôtre l'hypothèse de Godbout (1992) selon laquelle le don, sous une forme transposée qui ne se réduit pas à celle de Mauss (mais en s'appuyant néanmoins sur l'œuvre fondatrice que représente *L'essai sur le don),* peut éclairer le fonctionnement des sociétés modernes. Nous espérons avoir montré que les logiques propres à chaque univers ne peuvent suffire, à elles seules, à socialiser les individus, alors que l'esprit du don pouvait permettre de surmonter « l'opposition entre l'individu et le collectif, en posant les personnes comme membres d'un ensemble concret plus vaste. […] Le don, ainsi caractérisé comme mode de circulation des biens au service du lien social, constitue un élément essentiel à toute société » (Godbout, *op.cit.,* p. 32).

Toutefois, nous n'avons placé notre réflexion que du point de vue individuel de l'agent qui trie ses déchets, en essayant de dégager la manière dont son comportement pouvait être mû par l'esprit du don : nous avons défini le don comme *mise en forme pratique* d'une éthique de la responsabilité individuelle (Arnsperger, 2000 ; Jolivet, 1999). Nous n'avons considéré la consommation et le rejet de déchets ni sous l'angle de l'utilisation ou de la destruction des ressources, ni sous celui du gaspillage (potlatch ou consumation, c'est-à-dire destruction de richesses à des fins sociales spécifiques : prestige, pouvoir, *etc.).* Cette problématique « macrosociale », à l'origine de nombreux écrits[17], prolongerait notre questionnement initial, qui était de comprendre le comportement d'un individu qui s'engage dans une activité particulière de gestion de ses ordures. Nous nous sommes limité à montrer ici que le produit devenu déchet n'a plus d'autre valeur pour celui qui le rejette qu'une *valeur de lien* « valeur symbolique qui s'attache au don, reliée à ce qui circule sous forme de don » (Godbout, *op. cit.,* p. 246).

4. Conclusion

Nous avons voulu dégager la logique selon laquelle les individus s'engagent dans un processus de tri de leurs ordures ménagères. Partant d'un raisonnement micro-économique qui fait du consommateur un être souverain dont les choix expriment les préférences, nous avons souligné qu'une éventuelle « consommation citoyenne » reposait sur des hypothèses fortes et peu réalistes définissant une rationalité environnementale continue des consommateurs (information parfaite, préférence environnementale s'exprimant dès l'achat de biens). Les comportements de tri des déchets traduiraient plutôt une rationalité environnementale discontinue, les agents économiques n'intégrant pas leurs préoccupations vis-à-vis de l'environnement dans leurs choix de consommation. La rupture analytique intervient lorsqu'on passe du produit au rebut : le consommateur rationnel s'efface alors devant le citoyen engagé. Cette rupture n'aboutit pas, selon nous, à un conflit entre les préférences du consommateur et les valeurs du citoyen : elle trouve sa résolution dans l'esprit du don qui anime les

[16]Nous retrouvons cette notion de responsabilité partagée dans la réponse suivante d'un enquêté : « II y a plusieurs niveaux de responsabilité, chacun est responsable de ce qu'il jette, dans la nature ou dans la poubelle, trié ou pas, et puis il y a l'ensemble du traitement qui est lié ».

[17]Voir, par exemple, Bataille (1967), Baudrillard (1970), Lassudrie-Duchene (1984), Weber (1985).

individus, à la fois citoyens engagés et consommateurs souverains. Le conflit des logiques décrit par Passet (1979) consisterait ici à placer la citoyenneté sur le même plan que l'activité de consommation. Or, le comportement économique du consommateur ne synthétise pas à lui seul les préoccupations vis-à-vis de la société et de l'environnement; comme le remarque Horellou-Lafarge (1996), du consommateur ou du citoyen, seules les pratiques nous indiquent à qui l'on a affaire.

Références bibliographiques

ADEME, 2000. *Déchets municipaux : les chiffres clés.* ADEME, Données et références, Paris.

ARNSPERGER C, 2000. Mauss et l'éthique du don : les enjeux d'un altruisme méthodologique. *Revue du MAUSS semestrielle,* n°15, 99-119.

BATAILLE G., 1967. *La part maudite.* Éditions de Minuit, Paris, 283 p.

BAUDRILLARD J., 1970. *La société de consommation.* Gallimard, Paris, 304 p.

BOLTANSKI L., THÉVENOT L., 1991. De *la justification : les économies de la grandeur.* Gallimard, Paris, 485 p.

CREDOC, 2000. *Quelques opinions sur la pollution atmosphérique, la gestion des déchets et la consommation des éco-produits. Enquête « Condition de vie et aspirations des Français ».* CREDOC, Paris.

DEBREU G., 1959. *Theory of Value. An Axiomatic Analysis of Economie Equilibrium* [trad. fr. : *Théorie de la valeur.* Bordas, Paris, 1984, 121 p.].

DOUGLAS M., 1989. Il n'y a pas de don gratuit. Introduction à l'édition anglaise de *VEssai sur le don* de Marcel Mauss. *La revue du MAUSS,* 4, 99-115.

DUCHESNE S., 1997. *Citoyenneté à la française.* Presses de Sciences-Po, Paris, 330 p.

GIDE C, 1904. *Les sociétés coopératives de consommation.* Armand Colin, Paris, 192 p.

GIDEC, 1931. *Principes d'économie politique.* Librairie du recueil Sirey, Paris, 682 p.

GODARD O., 1990. Environnement, modes de coordination et systèmes de légitimité : analyse de la catégorie de patrimoine naturel. *Revue économique,* 41(2), 215-242.

GODBOUT J., 1992. *L'esprit du don.* Éditions La Découverte, Paris, 344 p.

GODELIERM., 1996. *L'énigme du don.* Fayard, Paris, 315 p.

GUESLIN A., 1996. Usager-consommateur et économie sociale au XIXe siècle. *In* C. Horellou-Lafarge : *Consommateur, usager, citoyen : quel modèle de socialisation ?* L'Harmattan, Paris, 253 p.

HORELLOU-LAFARGE C. (dir.), 1996. *Consommateur, usager, citoyen : quel modèle de socialisation ?* L'Harmattan, Paris, 253 p.

JOLIVET P., 1999. Le consommateur responsable ? Étude du cas des déchets ménagers. *Humanisme et Entreprise,* 238, 33-46.

KAUFMANN J.C., 1996. *L'entretien compréhensif* Nathan, Paris, 127 p.

LAFAYE C, THÉVENOT L., 1993. Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature. *Revue française de sociologie,* XXXIV(4), 495-524.

LANCASTER K., 1966. A New Approach to Consumer Theory. *Journal of Political Economy,* 84, 132-157.

LANCASTER K.J., 1991. *Modem Consumer Theory.* Edward Elgar, Vermont, 242 p.

LASSUDRIE-DUCHENE B., 1984. La consommation ostentatoire et l'usage des richesses. *Revue du MA USS,* 11, 115-133.

LECA J., 1986. Individualisme et citoyenneté. *In* P. Birnbaum & J. Leca : *Sur l'individualisme.* Presses de la FNSP, Paris, 159-209.

MAUSS M., 1923-1924. Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques. *L'année sociologique,* repris dans *Sociologie et anthropologie,* 1950, 9e édition : 1985, PUF, Pans, 482 p.

NORTON B., 1994. Economists' Préférences and the Préférences of Economists. *Environmental Values,* 3(4), 311-332.

O'CONNOR M., ARNOUX R., 1992. Écologie, échange inéluctable et éthique de l'engagement.*Revue du MAUSS,* 15-16, 288-309.

PASSET R., 1979. *L'économique et le vivant.* Payot, 2$^{n(k}$édition,1996, Economica, Paris, 287 p.

PHARO P., 1985. *Le Civisme Ordinaire.* Librairie des Méridiens, Paris, 236 p.

PlNTO L., 1990. Le consommateur : agent économique et acteur politique. *Revue française de sociologie,* XXXI, 179-198.

ROCHEFORT R., 1997. *Le consommateur entrepreneur : les nouveaux modes de vie.* Odile Jacob, Paris, 302 p.

RUFFAT M., 1996. Mouvements de consommateurs et démocratie. *In* C. Horellou-Lafarge : *Consommateur, usager, citoyen : quel modèle de socialisation ?* L'Harmattan, Paris, 253 p.

SAGOFF M., 1988. *The Economy ofthe Earth: Philosophy, law and the environment.* Cambridge University Press, 274 p.

WALRASL., 1874. *Éléments d'économie politique pure.* Réédition Economica, Pans, 1988, 888 p.

WEBER J., 1985. C = R- I, my god, my gold ! Réflexions sur la portée du concept de consumation. *Le bulletin du MAUSS,* 13,81-105.